

leur département, et être mentionné dans le rapport mensuel d'assiduité des employés, que chaque chef de département doit transmettre au Bureau des Commissaires.

13.—Sur recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est

Résolu: D'autoriser la pose de 350 pieds de tuyaux de 8 pouces au coût de \$750, dans la rue Belgrave, le montant ci-dessus devant être pris à même le crédit voté pour la pose de conduites principales.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

in the monthly report of attendance of employees which must be transmitted by them to the Board of Commissioners.

13.—On the recommendation of the Chief Engineer, it was

Resolved: To authorize the laying of 350 feet of 8 inch pipes at a cost of \$750, in Belgrave street, the above sum to be charged against the appropriation voted for the laying of mains.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *